

Rappelés de l'exil par Louis XVI, les Parlementaires en apportent le principe de la supériorité de "l'opinion de la nation," qu'ils ont la prétention de représenter, et ne tardent pas à le mettre en pratique avec un caractère d'emportement factieux, hostile, sinon au roi, du moins à la royauté.

Deux exemples : Le discours rempli des protestations et des réclamations hautaines de la magistrature, adressé au roi par le premier président d'Aligre, contre l'enregistrement de l'édit sur la subvention territoriale, au lit de justice tenu à Versailles, le 6 août 1787 ; l'arrêt du lendemain, Chambres réunies à Paris, déclarant l'enregistrement de la veille illégal et nul.

Deuxième exemple : La lecture publique, contrairement à tous les usages, de l'arrêté délibéré, le 13 août, depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, portant que "le roi ne pourrait désormais obtenir aucun subside sans avoir, au préalable, consulté les Etats généraux."

Pendant la délibération si prolongée de cet arrêté, les salles du palais s'étaient remplies d'hommes de toutes les classes et "principalement de clercs de la Bazoche accourus en grand nombre des études de procureurs," fort échauffés et surexcités. La lecture fut accueillie par leurs acclamations, "leurs hurlements mêlés d'imprécations contre le gouvernement." L'émeute commençait à lever la tête dans "le sanctuaire même de la justice," et celle-ci semblait au moins donner le signal.

En l'absence des Etats généraux, le roi avait à opter entre se soumettre au Parlement ou soumettre le Parlement. Celui-ci fut transféré, en disgrâce, à Troyes, où présidents et conseillers ne se firent point de bile, tout le contraire, pendant le peu de temps de leur éloignement de Paris. Rappelé, le Parlement se bute à une opposition systématique ; il recherche la popularité aux dépens de la royauté en insérant à tout propos dans ses arrêts, les mots nouveaux de "droits de la nation" et le mot formidable de "citoyen" importé de Suisse par Rousseau. L'attitude du Parlement était, de cette façon, révolutionnaire par son opposition bruyante au gouvernement du roi, et rétrograde par sa persistance à entraver tous les essais de réformes ; il périt par où il avait péché.

La noblesse de cour, la noblesse de province reste fidèle à Dieu et au roi, la noblesse de cour ne fait trêve "aux plaisirs des conversations de bonne compagnie" que pour rechercher des plaisirs d'une tout autre nature, les maris de leur côté, les femmes du leur.